



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le **5 mars 2012**, la *Municipalité du Canton de Pottton* a adopté le règlement numéro **2001-291-W**, intitulé : **«Règlement 2001-291-W modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements»**.

Le règlement 2001-291-W modifie le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements afin d'inclure le terrain de la grange ronde dans la zone urbaine U-3 et autoriser l'usage de marché public, d'agrandir la zone A-6 à même une partie de la zone RU-3 afin de tenir compte de l'inclusion d'un terrain dans la zone agricole, d'autoriser l'usage agricole d'acériculture dans la zone RV-6 et d'apporter certaines précisions aux dispositions portant sur l'abattage d'arbres afin d'en faciliter l'application.

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et n'a pas fait l'objet d'un référendum puisque aucune demande valide en ce sens n'a été reçue dans les délais requis.

Le *Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog* a approuvé le règlement lors d'une séance de son conseil, le 11 avril 2012 et a émis un certificat de conformité le 12 avril 2012.

Ce règlement est donc réputé en vigueur en date du 12 avril 2012.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité à l'hôtel de ville situé au 2, rue Vale Perkins, à Mansonville.

DONNÉ À MANSONVILLE, ce 15 juin 2012.

Thierry Roger,
directeur général secrétaire trésorier
Municipalité du Canton de Pottton

TR/ca